

# DECLARATION DE STOCKS « PROPRIETE » DE VINS D'ALSACE AOC

**SUR LE PORTAIL DU CIVA** 

www.vinsalsace.pro

# **NOTICE**

CIVA
Conseil Interprofessionnel du Vin d'Alsace
Contacts au CIVA 03 89 20 16 20
Dominique Wolff dominique@civa.fr
Béatrice FISCHER beatrice@civa.fr

# **SOMMAIRE**

# Page 1

Sommaire

# Page 2

- Exploitation: renseignements administratifs
- Navigation dans la déclaration

# Page 3

Boutons d'aide à la saisie

# Page 4

- Votre compte / votre déclaration de stocks
- Lieux de stockage

# Page 5

- Saisie des volumes par cépage
- Déclaration de stocks « néant »

# Page 6

- Récapitulatif par lieu de stockage
- Dernière étape avant validation
- Report dans la DRM

# Page 7

- Prévisualisation et Impression
- Validation finale
- Rappel de la règlementation

---

------

### **EXPLOITATION**

# **Administratif**

### Rubriques Exploitation et Gestionnaire de l'exploitation

Les renseignements de ces deux rubriques correspondent aux données enregistrées auprès du Service de Douane et de Viticulture de Colmar et auprès du CIVA.

Vous pouvez procéder à des modifications, mais il vous faudra également communiquer ces modifications aux Douanes pour qu'elles soient définitivement prises en compte.

------

### **Navigation dans la déclaration**

Pour naviguer à l'intérieur de la déclaration, vous pouvez utiliser le rail dans le haut :

Etape 1: Exploitation

Etape 2 : Lieux de stockage

Etape 3: Stocks

Etape 4 : Autres Produits Etape 5 : Validation



### ou bien vous utilisez les boutons :



Nous vous indiquons ici la progression au fur et à mesure que vous passez les différentes étapes



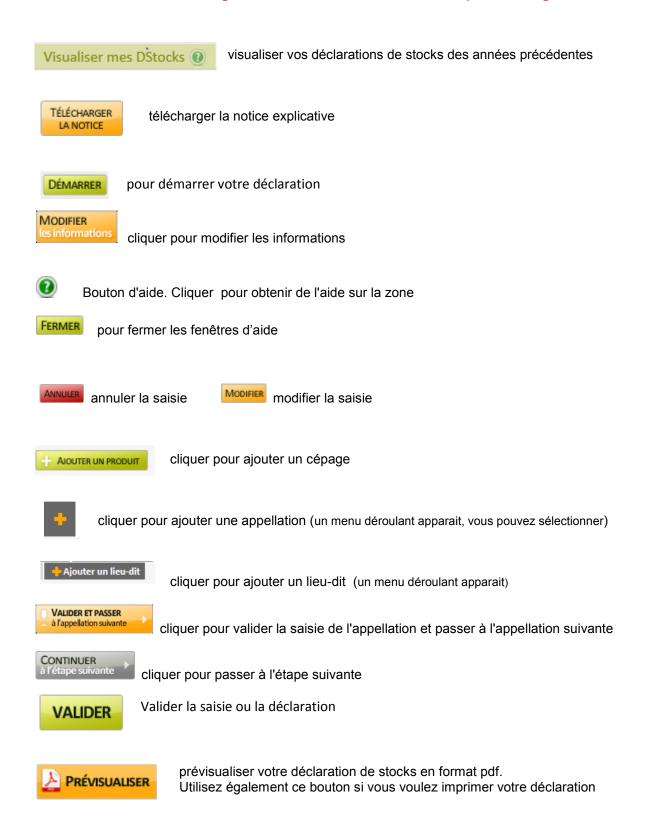
### Pour naviguer entre les appellations vous pouvez utiliser les différents onglets



vous pouvez aussi utiliser les boutons



# Vous trouverez tout au long de la saisie les boutons suivants pour vous guider :



Une fois que vous avez commencé à saisir, vous pouvez à tout moment supprimer la déclaration en cours, et recommencer. Vous pouvez également quitter complètement l'application et y revenir ultérieurement. Ce que vous avez saisi sera conservé



### **VOTRE COMPTE / VOTRE DECLARATION DE STOCKS**

### Vous avez (ou aviez déjà) créé votre compte

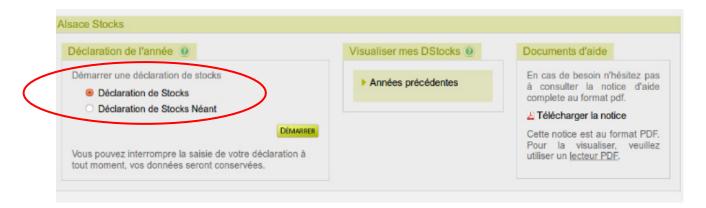
Vous vous trouvez maintenant, dans votre espace personnel <u>sécurisé</u>, sur la plateforme declarative du portail interprofessionnel du CIVA (VinsAlsace.pro)

Vous pouvez consulter (et imprimer) vos déclarations des années précédentes

Vous pouvez saisir votre déclaration de stocks 2013

Si vous détenez encore du stock AOC, vous sélectionnez l'option qui est activée par défaut « déclaration de stocks » et vous faites « DEMARRER »

Les produits qui s'afficheront sont ceux que vous avez déclarés "sur place" sur votre dernière déclaration de récolte

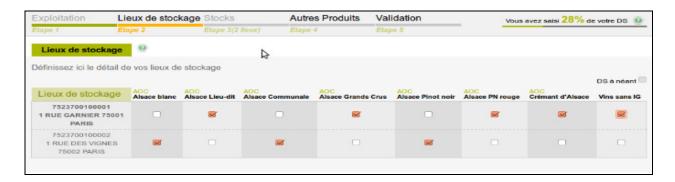


Si vous ne détenez plus de stocks AOC, vous sélectionnez l'option "déclaration de stocks Néant " puis "démarrer", et continuer jusqu'à la validation de votre déclaration

\_\_\_\_\_

### **LIEUX DE STOCKAGE**

Cet écran est important : en effet les écrans suivants seront générés en fonction de ce que vous cocherez ici.



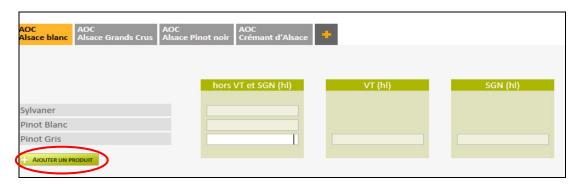
Il s'agit des lieux de stockage déclarés pour votre exploitation auprès des Services des Douanes. Nous avons précoché (de la même manière pour chacun des lieux de stockage), les appellations pour lesquelles vous avez déclaré du volume "sur place" sur votre dernière déclaration de récolte. Vous pouvez aisément cocher/décocher les appellations en fonction de vos besoins par lieu de stockage.

### SAISIE DES VOLUMES PAR CEPAGE

Nous vous proposons les cépages pour lesquels vous aviez déclaré du volume sur place dans votre dernière déclaration de récolte

Vous saisissez les volumes avec 2 décimales (HI,I)

Tout produit pour lequel aucun volume n'aura été saisi, sera automatiquement supprimé lors de la validation finale de votre déclaration

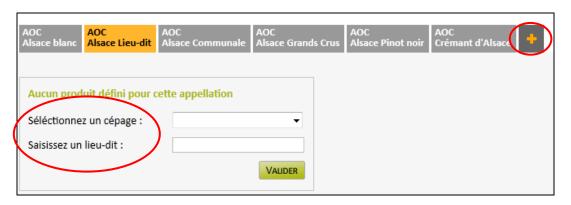


Pour rajouter un cépage vous choisissez AJOUTER UN PRODUIT Un menu déroulant vous est proposé

Pour rajouter une appellation ou un lieu dit vous choisissez le bouton Un menu déroulant vous est proposé

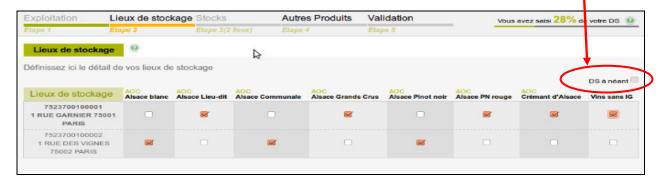


Vous devez sélectionner un cépage et un lieu dit



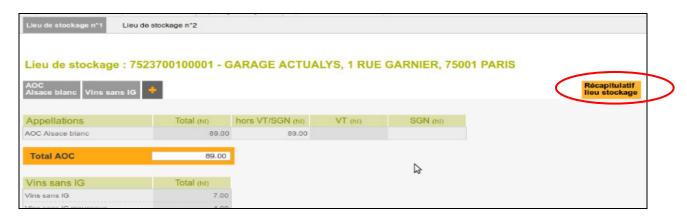
### Déclaration de stocks « néant »

Si vous aviez sélectionné « déclaration de stocks Néant », toutes les appellations seront décochées. Si néanmoins vous détenez des stocks de vins sans IG, il suffit de décocher ici l'option DS à néant Vous pourrez ensuite cocher la case « Vins sans IG » du lieu de stockage concerné.



### RECAPITULATIF PAR LIEU DE STOCKAGE

Une fois tous les volumes saisis pour un lieu de stockage, le programme vous affichera le récapitulatif. En cas de besoin vous pouvez procéder à des corrections en retournant à l'étape précédente



\_\_\_\_\_\_

### **DERNIERE ETAPE AVANT VALIDATION**

Lorsque vous aurez terminé de saisir toute votre déclaration, vous vous rendez à l'étape VALIDATION Le programme vous affiche, ici , le cas échéant, des points de vigilance , pour attirer votre attention en cas d'oubli de saisie d'une appellation ou d'un cépage.

Les appellations ou les cépages pour lesquels aucun volume n'aura été saisi, <u>disparaitront</u> automatiquement lors de la validation finale



# REPORT de votre déclaration de stocks dans la DRM

Pour vous aider lors du report dans la DRM, nous vous affichons les volumes consolidés par rubrique correspondant à la DRM



Vous pouvez à tout moment retourner aux étapes précédentes si besoin

### PREVISUALISATION ET IMPRESSION

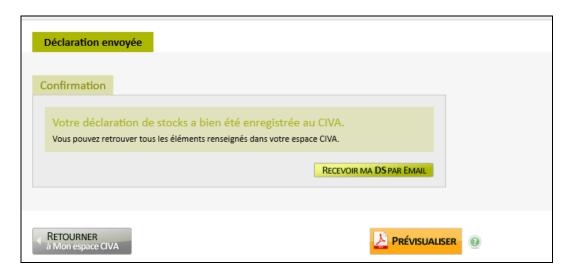
Vous pouvez à tout moment prévisualiser votre déclaration en format PDF APRÉVISUALISER l'imprimer et/ou l'enregistrer pour vos besoins ultérieurs



### **VALIDATION FINALE**

A cette étape, si vous n'avez plus aucune modification à apporter vous pouvez valider définitivement votre déclaration. VALIDER

Le programme vous demandera confirmation, avant de valider définitivement.



# **ATTENTION**

Une fois que vous aurez validé définitivement votre déclaration, vous ne pourrez plus la modifier Vous pouvez uniquement la visualiser et l'imprimer. En cas de problème contactez nous

# RAPPEL de la REGLEMENTATION

Les personnes physiques ou morales (ou groupements de ces personnes) autres que les consommateurs privés et les détaillants, doivent présenter chaque année une déclaration de stocks de moûts de raisins, de moûts de raisins concentrés, de moûts de raisins concentrés rectifiés et de vins qu'ils détiennent à la date du 31 juillet (art.11 du RG/CE 436/2009 de la Commission portant modalités d'application du RG /CE 479/2008 du Conseil).

Les opérateurs dont le stock de vins est à néant doivent déposer une déclaration de stocks "néant".

En outre l'art. 408 du CGI (modifié par la loi n° 2008-1443 du 30/12/2008) précise que la déclaration des stocks restant dans les caves des producteurs doit être souscrite chaque année, avant le 1er septembre, dans les mêmes conditions que celles prévues à l'art.407. Ce dernier précise que la déclaration doit être souscrite par voie électronique auprès de l'Administration des Douanes.

En Alsace il est convenu que la déclaration par voie électronique doit être souscrite exclusivement sur le portail du CIVA " Vinsalsace.pro".

Le défaut de déclaration dans le délai règlementaire entraîne l'exclusion du bénéfice des mesures d'aides communautaires.